RECOMMANDATION 4

Le Canada devrait encourager le gouvernement turc à se faire le promoteur de la démocratie et de la modération au sein du monde musulman et à continuer de procéder aux réformes, en matière de développement démocratique et de respect des droits de la personne, notamment ceux de sa minorité kurde, que dictent à la Turquie ses obligations internationales et sa volonté d'adhérer à l'Union européenne.

Cherchant à devenir membre de l'Union européenne, la Turquie continue d'instaurer un vaste programme de réformes politiques, économiques, sociales et judiciaires afin de s'aligner sur les lois et pratiques européennes, notamment en assurant à ses citoyens d'origine kurde des services de radiodiffusion et d'enseignement dans leur langue maternelle. Le Canada continue d'appuyer la Turquie dans ses efforts de réforme. Compte tenu de sa situation géostratégique et de liens historiques, les grandes réformes opérées en Turquie ont une incidence au-delà de ses frontières, y compris dans les États du Caucase, en Asie centrale et au Moyen-Orient.

La coopération entre le Canada et la Turquie en matière de bonne gouvernance est axée, entre autres domaines, sur la formation de policiers communautaires. Faisant suite à un Protocole d'entente Canada-Turquie sur la coopération policière signé en août 1999, et mettant à profit le savoir-faire fédéral, provincial et municipal canadien, le gouvernement a organisé au Canada et en Turquie entre 1999 et 2004 des séances de formation à l'intention de plus de 300 formateurs de policiers turcs. Cette formation mettait l'accent sur le respect des droits individuels et des droits humains fondamentaux. Ainsi, les policiers turcs ont adopté de nombreuses pratiques canadiennes dans des domaines tels que l'instruction élémentaire des recrues, les techniques d'entrevue judiciaire, la négociation en cas de prise d'otage, la cybercriminalité et la gestion des scènes de crime, et offrent maintenant de la formation à leurs homologues d'États voisins.

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Canada devrait chercher comment multiplier les contacts avec la Turquie tant au niveau des relations officielles qu'au niveau du secteur privé, de la société civile, du monde de l'enseignement et du milieu culturel. Il devrait envisager d'inviter le premier ministre, M. Recep Erdogan, à venir au Canada et à prononcer une allocution au Parlement qui pourrait entre autres, porter sur le renforcement de liens avec les pays du monde musulman.

Le Canada et la Turquie maintiennent un large éventail de contacts constructifs, officiels et privés. Le 29 mai 2003, à l'occasion d'une visite à Ankara du ministre canadien des Affaires étrangères, le Canada et la Turquie ont signé un protocole d'entente cadre établissant une base structurée pour le renforcement des relations bilatérales dans leur ensemble.